



Chemins de saint Gilles

Adhésion 2025 à l'association des Chemins de saint Gilles

Types d'adhésion

Individuelle 30 €

Couple 50 €

Mineur / enfant 10 €

Prêtre, Religieux 10 €

Soutien 60 €

Bienfaiteur 80 €

Adhésion individuelle

NOM : Prénom :

Tél. fixe : mobile :

E-mail : @

Adresse :

Date de naissance : Profession :

Adhésion couple : deuxième adulte

Nom : Prénom :

Né(e) le : Profession :

Tél : E-mail :

Enfant(s) / petit(s)-enfant(s) (cotisation de 10 € par enfant)

1^{er} enfant : Nom : Prénom :

Né(e) le :

2^{eme} enfant : Nom : Prénom :

Né(e) le :

3^{eme} enfant : Nom : Prénom :

Né(e) le :

4^{eme} enfant : Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adhésion 2025 à l'association des Chemins de saint Gilles (suite)

Oui, je souhaite [nous souhaitons] adhérer à l'association « les chemins de saint Gilles », soit une contribution d'un montant de euros.

- Bulletin de liaison à m'envoyer exclusivement par l'Internet**
- Je joins à ce formulaire d'adhésion un chèque de ce montant libellé à l'ordre des « Chemins de saint Gilles »
- J'ordonne, ce jour, à ma banque un virement de ce montant (cf. remarque II)

Le signature(s) :

Cette fiche est à renvoyer à l'adresse suivante :

Anne-Marie COSCINO
61 chemin des Passons - Résidence La clé des champs - Bât. K40 - 13400 AUBAGNE

ou par courriel à : tresor@cheminstgilles.fr

Précisions

- I. L'ensemble des cotisations sert à couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Le montant de la cotisation est volontairement bas pour permettre à chacun, marcheur ou non marcheur, de soutenir l'action des « Chemins de saint Gilles ».
- II. La cotisation peut être réglée par chèque mais **de préférence par virement** sur le compte suivant :
IBAN : FR79 2004 1010 0906 3420 7B03 020, BIC : PSSTFRPPMON,
Domiciliation : La Banque Postale, titulaire : Chemins de saint Gilles,
en mentionnant : « **NOM Prénom, ADH 2025** ».
- III. Il est nécessaire d'être membre de l'association pour participer à l'un des chemins qu'elle organise. Excepté « Fête de la Saint-Gilles » (*pèlerinage d'un jour*).